



La Présidence

Fribourg, le 6 février 2018

Aucun médecin installé en Suisse ne gagne 1 million par an grâce aux prestations de l'assurance obligatoire et aux primes !

Réaction aux affirmations erronées du Conseiller fédéral Alain Berset au téléjournal de la RTS du 29 janvier 2018

La Société de Médecine du Canton de Fribourg (SMCF) a été surprise et déçue des affirmations erronées que le Conseiller fédéral en charge de la santé Alain Berset a émises à la RTS le 29 janvier dernier.

En 2015, le salaire moyen d'un médecin installé dans le Canton de Fribourg, toutes spécialités confondues, s'élevait à 199'719.- francs (source : Enquête permanente sur les coûts d'exploitation / Rollende Kostenstudie ROKO). Ce revenu est équivalent à celui publié en 2006 dans une revue de renom (PME Magazine) par une fiduciaire du canton de Vaud et reste inférieur au revenu de référence fixé avec les assurances maladie, les autorités et Monsieur Prix lors de l'introduction du Tarmed en 2004 (207'017.- francs sur la base des chiffres de 1998). En d'autres termes, le revenu du médecin n'a pas été indexé au coût de la vie et n'a donc pas augmenté ces 20 dernières années.

Ces chiffres sont comparables, avec de moindres variations, pour tout le pays. Aucun médecin installé en Suisse, ne peut disposer d'un salaire de 1 million de francs grâce aux prestations à charge de l'assurance maladie obligatoire financée par les primes. Il est très déconcertant et incompréhensible que notre Conseiller fédéral en charge de la santé, de surcroît Président de la Confédération cette année, diffuse à un large public des informations qu'il sait (ou devrait savoir) comme pertinemment fausses. Nous comprenons les réactions de certains patients qui s'expriment dans la presse, cependant ceux-ci le font en réagissant sur des affirmations pouvant s'apparenter à des *fake news*. Cela ne sert qu'à créer un climat délétère dans la relation médecin-patient et génère l'incompréhension et l'insécurité des patients envers leur médecin.

Les médecins bénéficiant d'un salaire annuel très élevé représentent une infime minorité des médecins installés. Il s'agit d'exceptions. Les prendre comme référence pour définir le revenu du médecin moyen est diffamant pour la profession. La SMCF s'oppose à de tels propos.

Comme mentionné précédemment, cette minorité de médecins génère la plus grande partie de leurs revenus à la charge d'assurances complémentaires non obligatoires, ou dans le cadre de prestations médicales hors assurance maladie. Ces revenus hors assurance obligatoire ne sont en aucun cas une charge pour la communauté. Pas plus que les charges de toute autre profession libérale dans le marché de l'économie libre.

Pour tout complément d'information :

Dr Jean-Marie Michel, Président SMCF – 026 429 99 60

Dr Rémy Boscacci, Vice-Président SMCF – 026 477 97 97